Image not found or type unknown

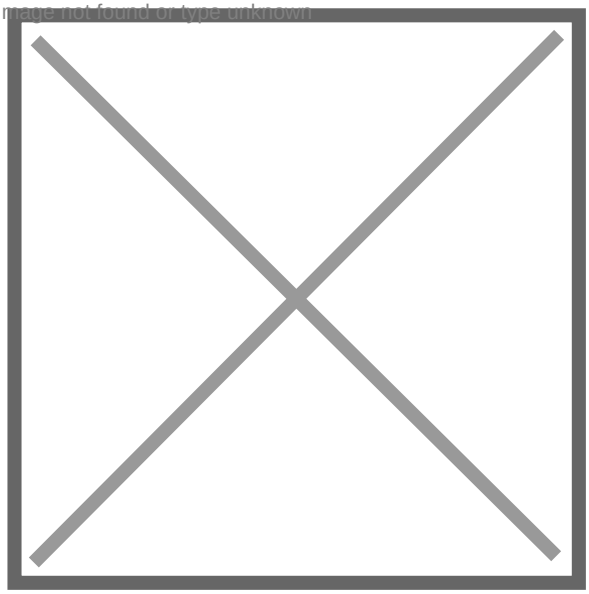

Abandon de famille et renouvellement Visa

Par **Coco122303**, le **19/09/2019** à **22:46**

Bonjour,
Mon histoire est la suivante j'ai rencontre mon mari en janvier 2016 ,je l'epouse en novembre 2016 , 2 mois après je tombe enceinte et accouche d'1 petit
garçon octobre 2017.tout est allé très vite pour moi par amour et avec le recul lui pour les papiers.

Nous entamons une procédure pour obtenir son visa. A la naissance de notre fils
Il obtient un visa provisoire 1er semestre 2018/.septembre 2018 son comportement change et est alcolique
J apprends qu il me trompe depuis juillet et part de la maison jusqu en avril 2019 , main courante déposé a la police
entre temps il obtient son visa pour une durée d'un an soit jusqu'au 28 octobre 2019.

J'accepte de lui pardonner en avril 2019 par amour et pour notre fils il revient à la maison
Juillet 2019 , il part de nouveau sous prétexte de trop disputes de nouveau main courante pour abandon de famille

Voilà ma question est la suivante, j'ai informé par courrier a la préfecture de la situation (avec toutes les justificatifs)
Que je le souspconne de s être Marie avec moi et avoir eu un enfant dans le seul but d'obtenir des papiers.moins 3 ans de mariage. Adultère alcoolique, et limite violent n'a était présent seulement 12 mois sur les 23 mois de notre enfant sans subvenir a ses besoins ni même le voir

Aujourd'hui j'ai entamé une procédure se divorce mais lui me nargue comme quoi il ne risque rien car son fils est français
Que risque t il? Peut on lui refuser le renouvellement de son visa? Peut il être obligé de quitter

le territoire

Par **chris_ldv**, le **27/09/2019** à **07:50**

Bonjour,

Un étranger ne peut obtenir/renouveler un titre de séjour VPF en qualité de parent d'un enfant Francais que s'il prouve qu'il contribue à l'éducation de l'enfant, notamment proportionnellement à ses capacités financières.

Je vous invite, si ce n'est pas déjà fait dans le cadre de votre demande de divorce, à consulter un(e) avocat(e).

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés